



8^{ème} journée régionale de la qualité de la construction

Le secteur du bâtiment est le 1^{er} consommateur français d'énergie finale avec 44,8% en 2013, il est également le 4^{ème} secteur émetteur de gaz à effet de serre après le transport routier.

Les enjeux d'économies d'énergie sont donc essentiels et considérables tant dans l'amélioration des performances et qualité d'usage des bâtiments neufs que dans le chantier de la rénovation du patrimoine existant.

Les pouvoirs publics ont développé des actions soutenues avec la généralisation progressive du concept de bâtiment basse consommation, l'obligation de résultats, l'introduction du recours aux énergies renouvelables et le traitement de la perméabilité à l'air. A l'horizon 2020, les bâtiments à énergie positive deviendront la norme.

Pour les bâtiments existants, le principe est l'incitation à la réalisation de travaux de rénovation thermique et énergétique performante avec un objectif de réduction des consommations d'au moins 38% à 2020.

L'ensemble de ces objectifs amène une nécessité absolue d'aborder les projets dans leur globalité et d'associer les différents acteurs dès la conception. Cela impose également une montée en compétence de l'ensemble des professionnels.

L'amélioration de nos pratiques et de nos organisations, une meilleure maîtrise des outils d'aide à la conception et à la réalisation sont autant de challenges qui s'ouvrent à nos professions.

La journée qualité de la construction, 8^{ème} édition, va aborder tout au long de son déroulement le thème de l'évolution du cadre réglementaire afin de répondre à ces enjeux.

Au programme :

09H30 : **Introduction par la DREAL Occitanie**, Jean-Philippe GUERINET

Carte d'identité de la nouvelle région, Jocelyne BLASER de la DREAL Occitanie

La qualité de la construction s'est elle améliorée en 2015 ?

Michel BARBE du CEREMA-Dter-Sud-Ouest, Catherine LAURENT de l'Agence Qualité Construction
Jean-Louis D'ESPARBES de la SOCABAT et Alexandre HUMBERT de MHstructures

26 novembre 2015 - 24 novembre 2016 : une année de réglementation

Pierre VIOLA et Sylvie BROSSARD-LOTTIGIER de la DREAL Occitanie

12H30 : **Cocktail déjeunatoire**

13H30 : **Performance énergétique et environnementale du bâtiment : quelles évolutions ?**

- **Zoom sur l'expérimentation «énergie carbone »**, Aurélie DEUDON de la DREAL Occitanie
- **Vous avez dit... «analyse de cycle de vie»?**, Emma STEPHAN du CEREMA Dter Sud-Ouest
- **Vous avez dit... «coût global»?**, Gérard BRANDELY de la société BATECO
- **Retours d'expérience**, Alain CASTELLS du Bureau d'études ADDENDA et Jean-Michel ESCAFFRE de l'Entreprise ESCAFFRE BOIS PRODUCTION

La région Occitanie - chiffres clés

72 724 km²

5,7 millions d'habitants

87,5 hab/ km²

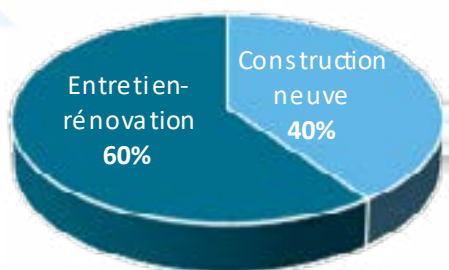
2,5 millions de salariés

39% de 15-29 ans

Source : INSEE 2015

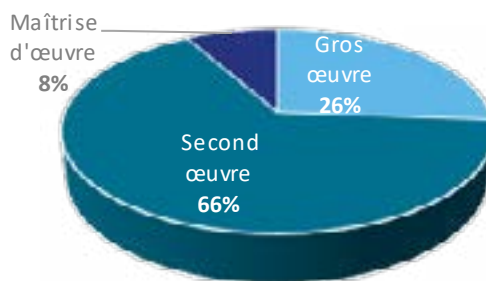
L'activité dans la construction :

9 347
Millions d'€
de chiffre d'affaires



Sources : CRC BTP 2016

58 107
Établissements



Sources : INSEE, ADEME 2016

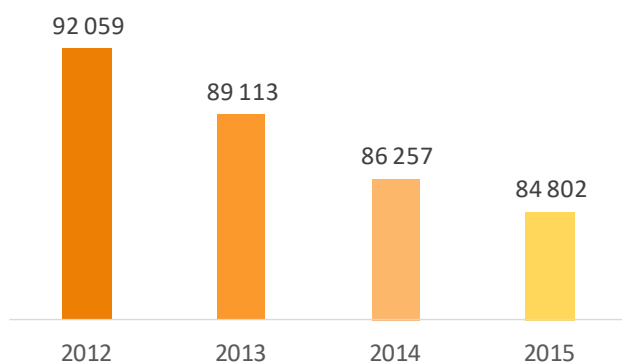
88%
de TPE
(- de 10 salariés)

6 561 RGE
Établissements

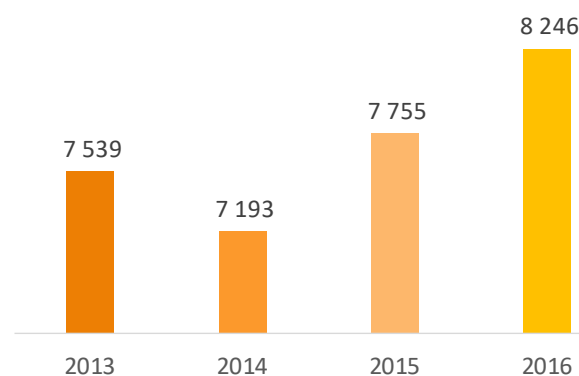
6 449 pour des entreprises de production

112 pour des bureaux d'études

84 802
Salariés



8 246
ETP Intérimaires



Source : URSSAF_ACCOSS, DIRECCTE 2016



12 948 Jeunes en formation

10 079 dans les métiers de production

2 869 dans les métiers d'encadrement de chantiers

44% en apprentissage

56% par voie scolaire

Source : CCCA-BTP 2015-2016

La région Occitanie - chiffres clés

3,4 millions de logements existants :

76% de résidences principales | 16% de résidences secondaires
8% de logements vacants

261 460 logements sociaux :

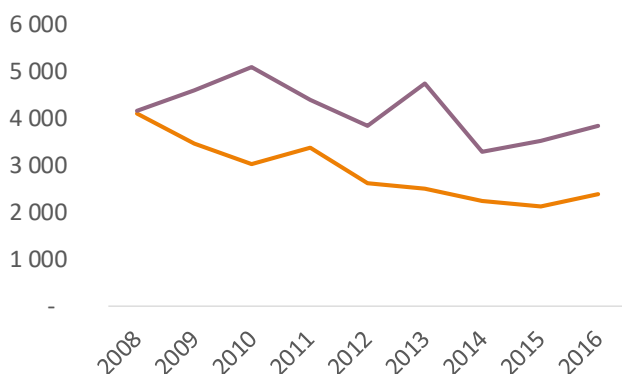
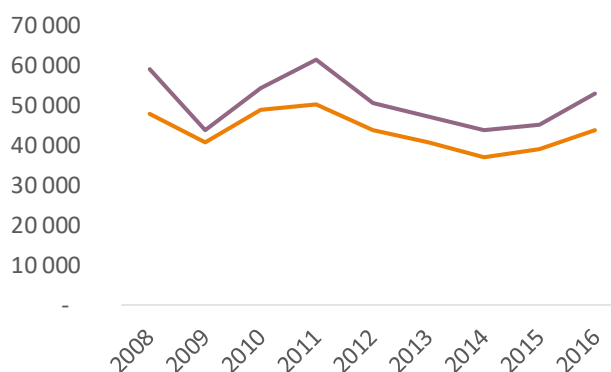
50% en Languedoc-Roussillon | 50% en Midi-Pyrénées

Source : INSEE 2015, USH 2016

La dynamique de la construction :

43 900
Logements
mis en chantiers

12% des mises en
chantiers de France



2 105
milliers de m² de locaux
mis en chantiers

10% des mises en
chantiers de France

Source : DREAL_SITADEL 2016

La commercialisation de logements neufs : 11 821 mises en ventes | 12 509 réservations

Source : DREAL_ECLN 2016

Le poids de la rénovation énergétique :

Des dispositifs variés pour toucher différentes cibles ... :

- + de 58 700 ménages ont bénéficié d'un crédit d'impôt à la transition énergétique en 2015
- 30 800 Eco-PTZ attribués de 2009 à 2016
- 19 563 logements engagés dans le programme «Habiter-Mieux» depuis le début du dispositif
- + de 8 350 Eco-Pls attribués entre 2009 et 2015

Mais aussi :

- En Midi-Pyrénées entre 2012 et 2015 :
 - 14 895 «Eco-chèques Logement» attribués par la Région Midi-Pyrénées
 - 4 167 logements aidés dans le cadre du programme d'accompagnement de la rénovation de logements sociaux par la Région Midi-Pyrénées
- En Languedoc-Roussillon entre 2013 et 2015 :
 - 1 680 prêts Rénov-LR accordés par la Région Languedoc-Roussillon

Contrôle des règles de construction

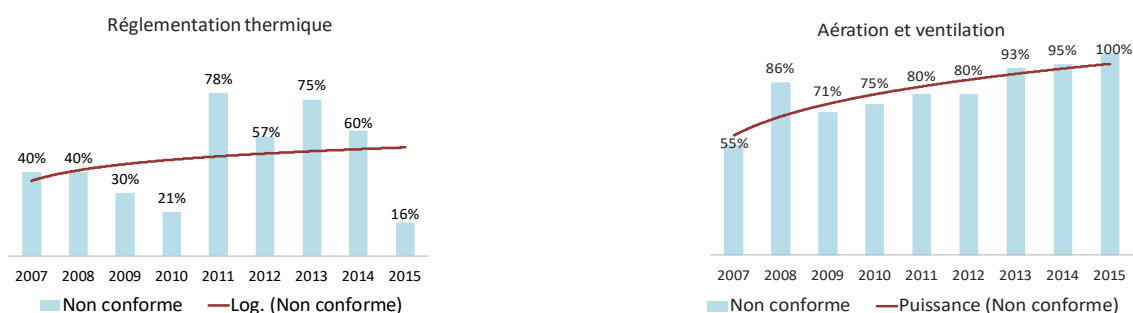
Les non-respects de la réglementation

La procédure de contrôle du respect des règles de construction (CRC) exercée en application du code de la construction et de l'habitation (CCH art. L. 151-1) contribue à l'amélioration de la « qualité de la construction ». Elle s'articule en 3 étapes : sélection des opérations contrôlées, demande des dossiers techniques aux maîtres d'ouvrage et « visites de contrôle in situ ». L'agent assermenté peut être amené à dresser un procès-verbal en cas de non-conformités à la réglementation existante. Les PV sont transmis au procureur de la république. Les sanctions pénales décrites dans le CCH s'appliquent sur décision du tribunal pour non-respect des règles de construction, continuation illicite des travaux, obstacle au droit de visite de l'administration. Les peines sont alourdies en cas de récidive.

La visite des lieux est également l'occasion pour le contrôleur d'exercer un rôle pédagogique en prodiguant des conseils aux acteurs présents quant aux obligations à respecter.

Les « campagnes annuelles CRC » font l'objet de bilans.

Les enseignements qui en sont tirés sont partagés avec les acteurs de l'acte de construire au cours de journées d'information. Ces rencontres organisées en partenariat avec les organisations professionnelles, les DDT, la DREAL, la cellule économique et le CeRCAD, contribuent à sensibiliser les professionnels aux pistes d'amélioration pour des constructions conformes à la réglementation.



Vers des bâtiments neufs à énergie positive et à faible empreinte carbone

Dans la lignée de l'Accord de Paris, la France engage la filière du bâtiment vers une ambition sans précédent pour produire des bâtiments à énergie positive et bas-carbone au travers d'une démarche collective et partagée.

La France place le secteur du bâtiment au cœur de sa stratégie pour relever le défi du changement climatique. Le bâtiment représente près de 45% de la consommation énergétique nationale et de 25% des émissions de gaz à effet de serre.

A l'horizon 2018, la loi de transition énergétique pour la croissance verte permettra la **mise en place d'un standard environnemental ambitieux pour les bâtiments neufs.**

Afin de préparer la future réglementation environnementale de la construction neuve sur une base partagée et pragmatique, **une expérimentation nationale est lancée** pour tester en grandeur réelle des niveaux d'ambition nouveaux et les questions de faisabilité.

La première étape de cette démarche est d'expérimenter en engageant les acteurs à construire des bâtiments plus performants que ne le prévoient les réglementations actuelles, puis d'en tirer un retour d'expérience. Ce retour d'expérience, porteur d'ambition énergétique et environnementale, permettra d'apprécier la faisabilité technique et la soutenabilité économique, pour dans une seconde étape calibrer les exigences de la future réglementation.

Quelle est l'utilité de cette phase d'expérimentation ?

- Préparer la construction des bâtiments performants aux « standards » de demain. La filière du bâtiment fait ainsi un pas de plus vers l'adoption de technologies et de procédés respectueux de l'environnement ;
- Être acteurs de la future réglementation. Le retour d'expérience tiré de cette démarche permettra de calibrer les exigences de la future réglementation pour construire des bâtiments performants à coûts maîtrisés ;
- Servir de moteur à l'innovation dans le champ du bâtiment, de ses systèmes énergétiques et de procédés constructifs à faible empreinte carbone.

Plus d'informations sur : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Experimenter-la-construction-du.html>